

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE DE BLAIN

A R R Ê T E

N° 39/20

Le Maire de la Commune de Blain (44130),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu la déclaration de Monsieur le Président de la République en date du 12 mars 2020,

Considérant que les mesures visant à limiter les risques de propagation du virus COVID 19, méritent d'être complétées s'agissant d'activités et de locaux municipaux,

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : **sont fermés à compter du Samedi 14 Mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre les locaux et équipements municipaux suivants :**

- la médiathèque Le Puits Au Chat,
- les équipements sportifs de plein air et leurs vestiaires : stade Jean LEFLOUR.
- les équipements sportifs couverts : salles Catherine DESTIVELLE, Noël GÉRARD et Jean HERVY.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique,
- Monsieur le Sous-Préfet de Châteaubriant,
- Madame la Directrice générale des services de la Ville de Blain,

Fait et affiché à BLAIN,
Le 13 mars 2020,
Le Maire,
Jean-Michel BUF



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20200313-JUR-2020-39-AR
Date de télétransmission : 13/03/2020
Date de réception préfecture : 13/03/2020